

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

Formation : Prévention Secours Civiques dans le secteur de l'Automobile Niveau 1

PROGRAMME

Modalités et délais d'accès

Durée de la formation : 07 h 00

Date :

Lieu : St Laurent du Var

Intervenants : Sapeur pompier

Nombre de stagiaires : 10 maxi

Coût du stage : 450.00 € H.T

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfzca.fr
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit
- Vérification des prérequis par sondage écrit ou téléphonique
- Délai d'accès à la formation 1 mois avant le début du stage
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

Personnes concernées : Toute personne exerçant une activité au sein de l'entreprise

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation

Apprendre à exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, savoir alerter les secours d'urgence et empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE

Partie 1 : La Protection

Partie 2 : L'alerte

Partie 3 : La victime s'étouffe

Partie 4 : La victime saigne abondamment

Partie 5 : La victime est inconsciente

Partie 6 : La victime ne respire pas

Partie 7 : La victime se plaint d'un malaise

Partie 8 : La victime se plaint après un traumatisme

Ces différentes parties permettent d'envisager les principales situations qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Modulaire, car la pédagogie dispensée repose sur des parties cohérentes, correspondant à des situations d'urgence ou des gestes de secours spécifiques
- Progressive, parce que la validation du cycle complet de formation nécessite l'acquisition successive des différentes parties
- Intégrée, car cet enseignement réalise une interprétation des savoirs théoriques et pratiques et vise à assurer un comportement efficace face à une détresse.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Un mannequin pour la RCP
- Un défibrillateur
- un tapis de sol
- Une coupe de tête
- Cours sur power point
- Ordinateur, Vidéoprojecteur, Paperboard

LES APPLICATIONS PRATIQUES

- Interprétation des savoirs théoriques visant à assurer un comportement efficace face à une détresse.

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

- Evaluation formative par le biais de mises en situation nécessitant la participation active du stagiaire et délivrance d'un certificat de Compétences « Citoyen de Sécurité Civile ».
- Pédagogie dispensée sur des parties cohérentes correspondant à des situations d'urgence ou des gestes de secours spécifiques
- Validation du cycle complet de formation nécessitant l'acquisition successive des différentes parties.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires

SANCTION

- Attestation de fin de formation

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique, merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer par mail)

Cachet de l'entreprise

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié

Stage : Prévention secours civiques – Niveau 1

ADHERENT F F A coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National) + 50 € pour frais de participation
Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par Opcomobilités)

NON ADHERENT F F A coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National) + 100 € à la charge du non adhérent (50 € pour frais de participation et 50 € de frais administratifs, les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la F. F. A. pour les adhérents à jour de cotisation).
Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par Opcomobilités)